

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
(Mercredis et petites vacances,
Hors séjours accessoires)

Accueil de Jeunes
(Hors séjours accessoires)

Saint-Sulpice-de- Pommeray

2024/2025



SOMMAIRE

<u>DEMARCHE PEDAGOGIQUE</u>	- 1-
<u>PRESENTATION DES EQUIPES PEDAGOGIQUES</u>	- 3-
<u>PRESENTATION DES STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT</u>	- 4-
<u>LA PLACE DE L'ANIMATEUR</u>	- 8-
<u>LES DIFFERENTS LOCAUX ET ESPACES RESSOURCES</u>	- 8-
<u>LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u>	- 9-
<u>EVALUATION</u>	- 10-
ANNEXE	- 12-

Faire de « **l'animation** » signifie avant tout avoir un **rôle pédagogique et éducatif** auprès des enfants. Cette mission de **co-éducation** (complémentaire de celles de l'école, des associations et des familles) doit permettre aux enfants de s'épanouir et de devenir dans un avenir plus ou moins lointain les acteurs et les citoyens responsables de demain.

Saint-Sulpice-de-Pommeray est un village rural, en pleine expansion et urbanisation, du Loir-et-Cher, et plus précisément de la vallée de la Cisse. Il est proche du chef lieu du département, la ville de Blois, et peut donc bénéficier de l'attractivité de celle-ci, mais jouxte également la forêt domaniale de Blois et lui permet de garder un contact avec la nature. La commune profite également des services de la Communauté d'Agglomération de Blois dont elle fait partie, ce qui est important pour une petite commune de 1833 habitants (nombre de 2020). Notons que la commune se découpe en 2 parties : la partie basse, avec la plupart des anciennes habitations (antérieure à 1970) et le bourg (la Mairie et ses services, l'église et les installations sportives) et la partie haute composée de toutes les nouvelles habitations et les commerces.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

Cette année nous travaillerons en cohésion avec le « **Projet éducatif municipal** » **2023-2026**. Il relève d'une synthèse élaborée par le Maire et les adjoints à partir d'une analyse portant sur des indices perceptibles qui s'établissent ou s'affermissent au niveau du vécu de la population (les constats) et fixe des objectifs éducatifs (finalités éducatives de la politique municipale à destination de l'enfance et de la jeunesse).

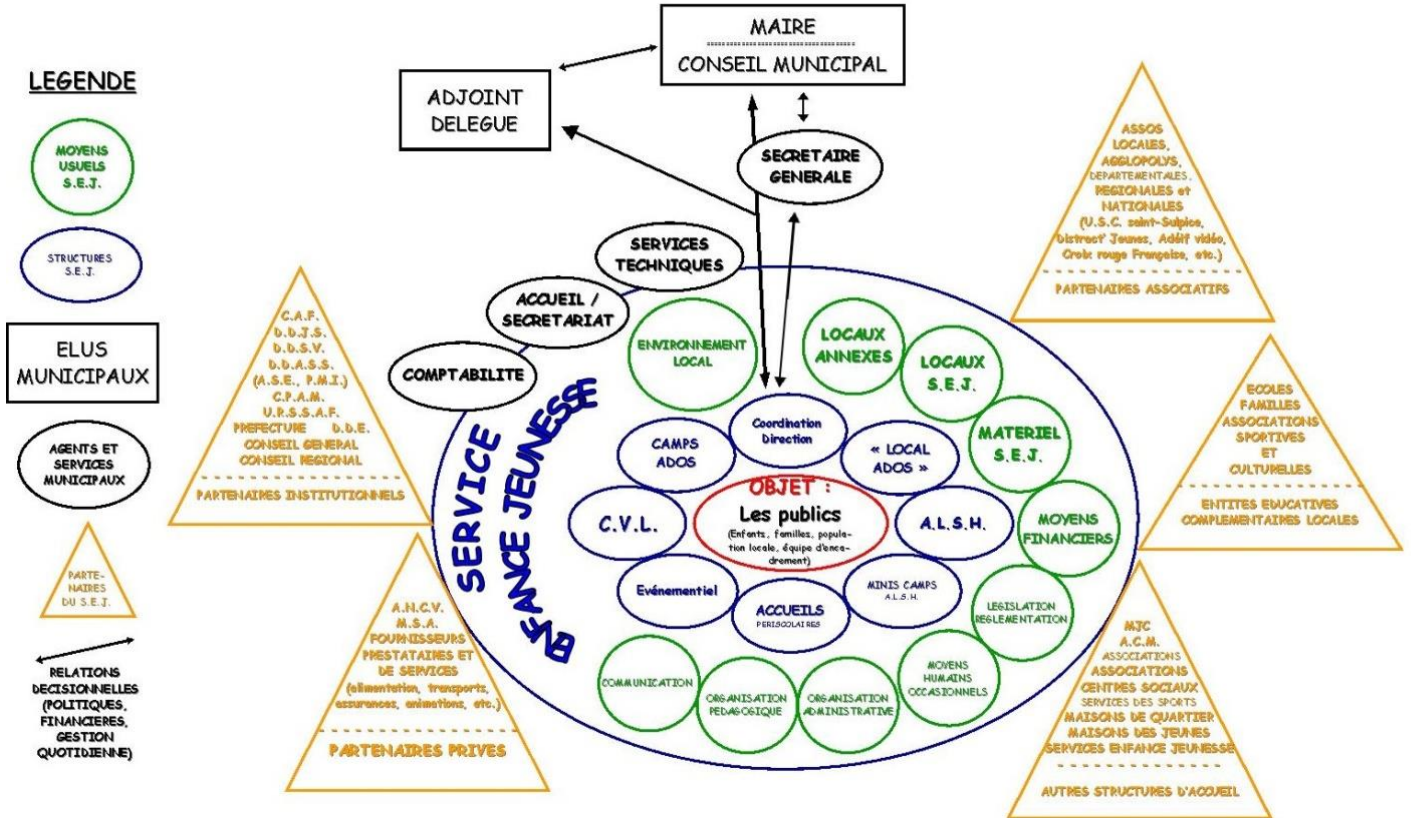
Cet outil est un guide de travail des équipes pédagogiques d'animateurs des différentes structures du Service Enfance Jeunesse. Ils font découler les intentions éducatives en actions pédagogiques et mettent en œuvre en adéquation différents projets d'animation.

PRESENTATION DES EQUIPES PEDAGOGIQUES :

Tous les pôles d'activités du Service Enfance Jeunesse, tentent de s'articuler autour d'une organisation systémique, où les publics (les enfants/jeunes et leur famille) sont au centre des intérêts. Divers intervenants (élus, le personnel d'animation permanent, les membres vacataires des différentes équipes d'animation, le personnel technique ou administratif des autres services communaux, les partenaires publics, privés ou associatifs) et moyens gravitent autour ou s'intègre directement à la vie du Centre de Loisirs et du Local Ados.



Mairie de Saint-Sulpice-de-Pommeray 41000 (Loir-et-Cher)
 Tel : 02 54 52 58 14 Télécopie : 02 54 52 58 01 E-Mail : saint.sulpice.sej@wanadoo.fr
SERVICE ENFANCE JEUNESSE : ORGANIGRAMME SYSTEMIQUE



fonction des besoins relatifs aux quotas d'encadrement des différentes tranches d'âges.

Les équipes pour cette année scolaire 2024/2025 devraient s'articuler autour de :

- Audrey SAUSSAYE (Directrice)
- Mathis AGNEESENS (Remplacement Adjoint de Direction ALSH)
- Stéphanie ADER (Animatrice)
- Chantal GARRIVET (Animatrice)
- Linda CHANEL (Animatrice)
- Marie Claire LEMAIRE (Animatrice)
- Sylvie PAYNEAU (Animatrice)
- Valérie ROBERT (Animatrice)

PRESENTATION DES STRUCTURES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT :

Chaque accueil dispose d'un Règlement Intérieur, définissant les modalités d'accueil, d'inscription, de facturation, de communication entre autres. Ils sont régulièrement mis à jour en fonctionnement des mutations d'organisation (liées au réforme, demande de la C.A.F. ou de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.S.C.P.P., ministère de tutelle). Il est transmis systématiquement aux nouvelles familles, via le dossier général d'inscription. Il est diffusable en intégralité sur demande et consultable toute l'année sur le site Internet de la commune.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) accueille les enfants de 2,5 à 11 ans les mercredis, petites et grandes vacances, à l'exception d'une semaine en août et les congés de fin d'année. Les enfants sont repartis en groupe d'âge : celui des maternelles qui regroupe les enfants de la petite à la grande section et les élémentaires, où l'on retrouve des enfants allant du CP à la 6ème. Les groupes sont découpés en sous-groupe en fonction du nombres d'enfants présents.

Chez les petits comme chez les grands, les enfants ont au moins une activité proposée à chaque demi-journée. Les propositions des animateurs se doivent d'être aussi diverses que variées. Cela est d'ailleurs coordonné en réunion. Dans un idéal, les plus grands pourraient même bénéficier de temps de « Projets d'animation de l'enfant », dont les animations (menées par les animateurs) seraient issues de leurs propositions.

Les petits ont pour propositions 2 activités différentes d'1 heure : une activité manuelle et une activité physique par demi-journée.

Si les plus petits profiteront de la sieste dans le dortoir, il peut être proposé aux « MS/GS » de faire la sieste ou de s'allonger s'ils le souhaitent durant le temps calme sur des tapis afin de favoriser un temps de repos qui leur serait nécessaire selon les projets d'animation, l'éloignement des sorties ou l'amplitude importante de présence des enfants. Sinon, durant ce temps calme, jeux de société, coloriages, livres, etc... seront à leur disposition pour leur permettre de se poser un instant durant la journée.

Les MS iront à la sieste jusqu'aux vacances d'automne, par la suite, ce sera une proposition pour les parents.

Voici les journées types des enfants selon les différentes tranches d'âges :

3- 6 ans – GROUPE DES PETITS (pouvant être répartis, selon les effectifs, en 3 groupes : PS, MS, GS)	
7h30-9h00 : Accueil de garderie individualisé 9h00-9h15 : Temps autonome surveillé (Cour) 9h15-9h30 : Passage aux toilettes	
9h30-10h30 : Activité 1 10h30-10h45 : Récréation 10h45-11h45 : Activité 2	
11h45-12h00 : Temps autonome 12h00-13h00 : Repas	
13h00-13h30 : Sieste 13h30-14h00 : Sieste 14h00-15h00 : Sieste 15h00-16h00 : Sieste	13h00-13h30 : Cour 13h30-14h00 : Temps calme 14h00-15h00 : Activité 3 15h00-16h00 : Activité 4
16h00 : Goûter 16h30-17h00 : Temps autonome surveillé (Cour) 17h00-18h30 : Accueil garderie	

7- 11 ans – GROUPE DES GRANDS (pouvant être répartis, selon les effectifs, en 3 groupes : CP / CE1-CE1 / CM1-CM2)	
7h30-9h00 : Accueil de garderie individualisé 9h00-9h15 : Temps autonome surveillé (Cour) 9h15-9h30 : Passage aux toilettes	
9h30-11h30 : Activité 1	9h30-10h30 : Activité 1 10h30-11h30 : Activité 2
11h45-12h00 : Temps autonome 12h00-13h00 : Repas 13h00-13h30 : Cour 13h30-14h00 : Temps calme	
14h00-16h00 : Activité 2	14h00-15h00 : Activité 3 15h00-16h00 : Activité 4
16h00 : Goûter 16h30-17h00 : Temps autonome surveillé (Cour) 17h00-18h30 : Accueil garderie	

Les horaires peuvent s'adapter en fonction des projets insufflés par l'équipe d'animation (sorties, soirées ...).

Une pause de 30 minutes est également obligatoire le midi. Elle est organisée, dans un planning, par roulement pendant les temps de cour et temps calmes.

Chaque animatrice possède un groupe qui va le suivre sur toutes la journée, les animatrices changent d'un jour à l'autre et la composition des groupes fluctue en fonction du nombre d'enfants.

Les temps périscolaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi se déroulent de la manière suivante :

Garderie du matin : ouverture à 07h30 de la garderie tant du côté maternelle que du côté primaire. Proposition de jeux de construction, coloriage, ou petits jeux de

société en intérieur. Ce temps dure jusqu'à 8h40 chez les élémentaires, ou les enfants vont dans la cour après un passage aux toilettes, ce temps dure jusqu'à 8h50 chez les maternelles où l'animatrice accompagne les enfants jusqu'à leurs classes.

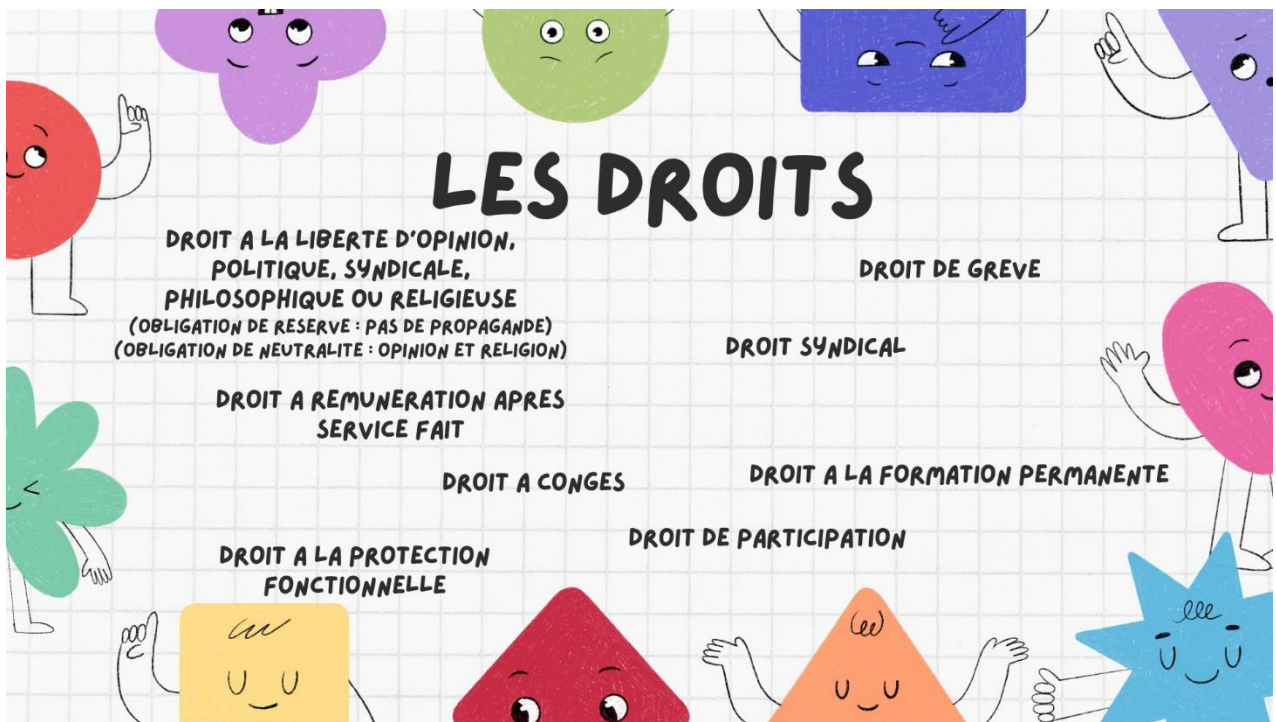
Temps du midi : du côté maternelle, les ATSEM emmènent les petits aux toilettes puis déjeunent avec eux à la cantine. C'est un self où les Moyenne Section et les Grande Section se servent avec leurs plateaux, et où le plateau est déjà préparé pour les petits. A la suite de cela, les petits, et les moyens (en début d'année) se dirigent vers la sieste, et les autres ont un temps de cours libre.

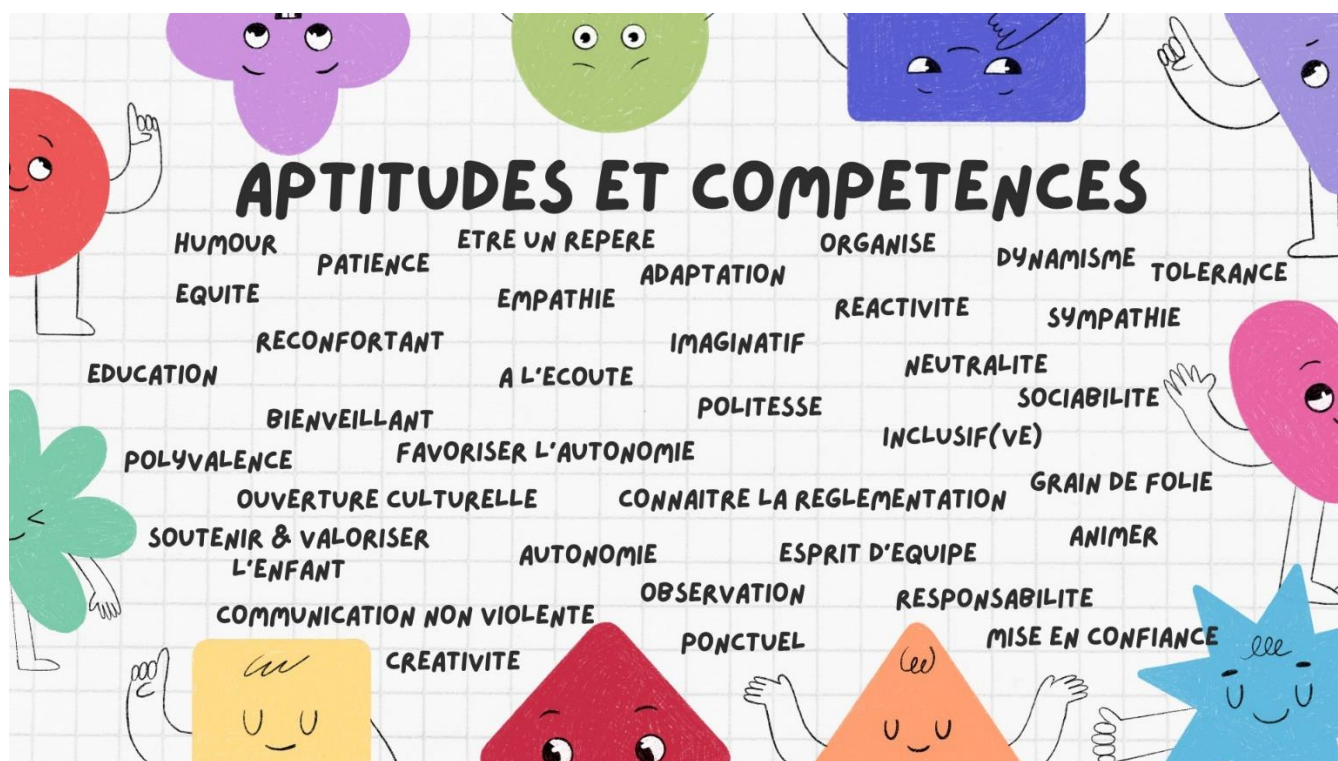
Du côté élémentaire, la cantine fonctionne en deux services. A 11h50, les animatrices font l'appel. A 12h un premier groupe est à la cantine pendant que les autres jouent dans la cour ou font une activité plus calme dans la garderie, à 12h45 les groupes changent et ceux qui étaient au déjeuner descendent pour jouer, et les autres montent pour manger. A 13h30, tout le monde se réunit dans la cour et le relais passe aux professeurs. Les groupes pour la cantine tournent pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui mangent au premier tour. Les animatrices changent aussi pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui s'occupent de certains enfants. Les animatrices proposeront une fois par semaine une activité pour leur groupe.

Garderie du soir : Arrivée à 16h30 des enfants pour le goûter qu'ils ont apporté. Par la suite, les élémentaires ont le choix entre faire leurs devoirs, se dépenser dehors, ou faire une activité calme à l'intérieur de la garderie. Pour les maternelles, un temps de cour leur est proposé, puis ensuite un temps plus calme leur est proposé avec une activité fil rouge ou des jeux libres.

LA PLACE DE L'ANIMATEUR :

Les rôles des animateurs au cours des différents moments de la journée sont soumis à des règles de fonctionnement précises et adaptées. D'ordre général, les caractéristiques du portrait-robot d'un animateur ou d'une animatrice sont :





LES DIFFERENTS LOCAUX ET ESPACES RESSOURCES :

Tous les locaux utilisés par le Service Enfance Jeunesse sont concentrés au même endroit dans Saint-Sulpice-de-Pommeray et donc facilement accessibles par toutes les tranches d'âges.

L'équipe de direction dispose d'un bureau qui se trouve adjacent au local ados. Un local matériel, un local « plein air », une infirmerie, un WC pour le personnel et une réserve joutent ce bureau.

Le centre de loisirs utilise les locaux de l'école maternelle et élémentaire, à savoir : la salle du Centre de Loisirs, la salle de Garderie élémentaire, une salle de jeux ou motricité, des sanitaires adaptés (petits et grands séparés), la cour, une cuisine, la salle de l'Ardoise et une salle partagée dans l'école élémentaire.

Le restaurant scolaire avec une cuisine, et ouvert pour le centre de loisirs, après signature d'une convention avec Val de France Restauration.



Il est également possible d'utiliser d'autres équipements communaux plus spécifiques, dont :

Le gymnase (Restauré aux normes et agrandi en 2000, il abrite un certain nombre d'équipements sportifs pour les activités handball, basket-ball, tennis et tennis de table) ;

Le terrain de football ;

Le terrain stabilisé (Avec panier de basket) ;

Le terrain de tennis extérieur ;

La table fixe extérieure de tennis de table ;

L'aire de jeux (Aménagée pour les enfants, jusqu'à 12 ans) ;

La salle des fêtes, la salle du foyer et la salle annexe.

La forêt domaniale de Blois (accessible à pied, environ 850 m de marche) est également un lieu propice pour organiser des activités de pleine nature ou des grands jeux.

Il est important que chaque intervenant connaisse les lieux, leur matériel, leurs intérêts et leurs problématiques, mais aussi leurs règles de sécurité. Un projet spécifique d'animation peut faire l'objet de mise en situation pour qu'intervenant et public s'approprient leur usage.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe de direction et les animateurs de chaque équipe d'animation des différentes tranches d'âges. Ils répondent aux objectifs du projet éducatif de la commune. Les propositions d'activités de chaque animateur (ou projets d'animation) doivent également découler de leurs objectifs pédagogiques personnels. La réalisation (totale, partielle ou irréalisation) de ces derniers sera évaluée individuellement. Ils découlent des objectifs éducatifs proposés par la commune.

Pour les temps périscolaires :

- Favoriser l'autonomie (ranger sa boîte à goûter, ses vêtements, son sac...)
- Encourager le vivre ensemble avec les règles de politesse, le respect des autres et du matériel
- Proposer différentes activités ludiques et pédagogiques qui répondent aux besoins et envies des enfants.

- Favoriser la découverte des sens et accompagner les enfants dans l'apprentissage du goût.
- Favoriser les échanges avec les familles afin de répondre aux besoins individuels des enfants.

Pour les mercredis, et les vacances :

- Adapter nos activités pour supprimer les différences
- Améliorer l'entraide et la bienveillance envers eux
- Amener l'enfant à être poli spontanément
- Améliorer / Initier le respect du Matériel et son rangement.
- Valoriser l'enfant dans sa responsabilité au sein du groupe
- Responsabiliser l'enfant vis-à-vis de leurs affaires personnelles et les respecter
- Découvrir le patrimoine culturel local
- Aborder une culture différente et des époques variées
- Comprendre les divers modes de vie sur terre.
- Proposer des activités nouvelles diverses & variées
- Favoriser le choix de l'enfant sur un temps donné.

Pour les ados (en supplément de celles proposées pour les mercredis et les vacances) :

- Amener les ados à comprendre le handicap sous toutes ses formes.
- Apprendre à comprendre, à parler, et à écouter les autres sans jugement.
- Mise en place d'un temps dédié à la propreté du local ados
- Mise en place d'activité en lien avec la collectivité.

EVALUATION :

L'évaluation se fera par 2 systèmes :

- Un dialogue et des échanges constants pour améliorer les temps périscolaires et les mercredis
- Une évaluation collective chaque vendredi de vacances afin de constater l'évolution de la réalisation des objectifs, et des éventuelles remarques sur le séjour, pendant les vacances

ANNEXE

METHODOLOGIE DU PROJET EDUCATIF A L'EVALUATION

OBJECTIF EDUCATIF (P.E. 2016-2019)



OBJECTIF PEDAGOGIQUE (P.P.)



OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S) (P.A.)

(S.M.A.R.T. = Simple, Mesurable, Ambitieux, Réaliste et défini dans le Temps)

--

--

--



PROJET(S) D'ANIMATION

--

--

--

MOYENS (FINANCIERS,
HUMAINS, MATERIELS) :

MOYENS (FINANCIERS,
HUMAINS, MATERIELS) :

MOYENS (FINANCIERS,
HUMAINS, MATERIELS) :

EVALUATION (OUTIL(S),
CRITERE(S) ET BILAN) :

EVALUATION (OUTIL(S),
CRITERE(S) ET BILAN) :

EVALUATION (OUTIL(S),
CRITERE(S) ET BILAN) :